



Ouagadougou, le 26 MAI 2023

N°2023 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'honneur d'informer **les étudiants des universités publiques du Burkina Faso, en situation particulièrement difficile** que l'Etat burkinabè offre des bourses d'indigence pour des études de cycle licence au titre de l'année académique **2022-2023**.

Par étudiant en situation particulièrement difficile, on entend :

- étudiants vivant avec un handicap ;
- étudiants déplacés internes (EDI);
- étudiants affectés par une situation.

Le nombre de bourses est de quarante-cinq (45).

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;
après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

1. Conditions de candidature

- être de nationalité burkinabè ;
- avoir **23 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la licence 1 ;
- avoir **24 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la licence 2 ;
- avoir **25 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la licence 3.

2. Composition du dossier

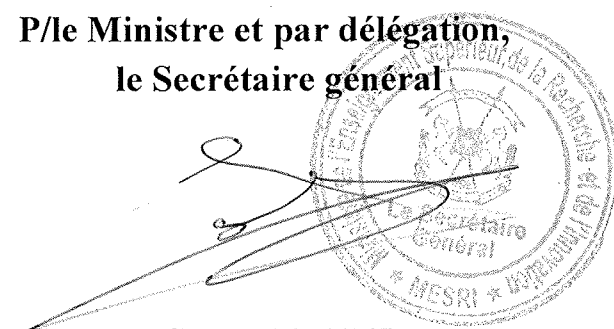
- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CAMPUS FASO**) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès ou du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes du baccalauréat ou de la licence 1 (semestre 1 et 2), de la licence 2 (semestre 3 et 4) ;
- une photocopie de l'attestation d'inscription au titre de l'année académique 2022-2023 ;
- un certificat d'invalidité pour les étudiants vivant avec un handicap ; un acte délivré par l'autorité universitaire prouvant la situation de déplacé interne pour les EDI ; un certificat d'indigence pour les étudiants affectés.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme **du 30 mai au 12 juin 2023 au plus tard à 23h59 min** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

NB :

1. tout dossier comportant une pièce non légalisée ne sera pas validé ;
2. tout dossier incomplet est irrecevable ;
3. il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;
4. la bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement.

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur" around the top edge, "Le Secrétaire Général" in the center, and "MESRI * 107000001" around the bottom edge. The signature is a stylized, cursive script.

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques